Déclaration des élu-e-s de la CGT
Au Comité Technique Paritaire
Du 20 et 21 juin 2017
sur le devenir des personnels

Le 20 juin 2017

Mesdames et Messieurs, les conseiller-e-s régionaux représentant l'Autorité territoriale, nous, élu-e-s de la CGT représentant les personnels, nous vous interpellons pour vous faire part de notre irritation et de notre exaspération dans la gestion du dialogue social par la Collectivité.

Lors du CTP du 18 janvier 2017, nous avions dû quitter la séance pour que soit remis à l'ordre du jour le respect du dialogue social et le respect des avis pris par les représentants du personnel dans les instances.

Lors de notre rencontre avec la Présidente Carole DELGA le 10 février 2017, nous avons obtenu **le respect de la parole donnée sur le mieux-disant dans l'intérêt des agents** dans le processus de fusion et de réorganisation de la collectivité, à savoir principalement

- Ne pas imposer de mobilité géographique forcée
- Maintenir les effectifs actuels durant le mandat
- Préserver le dispositif d'action sociale dans un cadre harmonisé favorable aux agents
- Réaliser une **étude d'impact menée par le CHSCT** (et non pas un audit bâclé au rabais) et prendre en compte ses conclusions
- Maintenir un service public en gestion directe

Or, réunions d'instances après réunions d'instances, réunions de groupe de travail après réunions de groupes de travail, **nous nous étonnons que cette feuille de route présidentielle pourtant claire ne s'applique ni au CHSCT, ni dans les propositions sur le devenir des personnels, formulées par l'Administration**.

Alors que les Conseillers régionaux doivent, de par la loi, délibérer sur le devenir des 6 700 agents d'ici la fin de l'année, **nous n'avons aucune vision concrète sur le régime indemnitaire, les modalités d'avancement et de promotion des agents, l'action sociale ou encore le temps de travail**.

Au contraire, les seuls signes tangibles sur ces dossiers donnés par votre Administration prennent l'exact contrepied des engagements de la Présidente que ce soit sur :

- **le temps de travail** où il nous est proposé de travailler plus en s'attaquant à nos congés et à nos RTT ou en prolongeant la durée quotidienne de nos jours de travail, soit au final une augmentation de 6 jours travaillés par an. C'est inacceptable **à l'heure où la Collectivité sollicite sans compter ses agents pour la mise en œuvre de la région fusionnée.**

Les coordonnées du syndicat CGT au Conseil Régional Occitanie
Toulouse : CGT - Hôtel de Région – 22, boulevard maréchal Juin – 31406 TOULOUSE cedex 9
Bâtiment Sud – Bureau 123. 05 61 33 57 68 – 06 15 82 84 42 - cgt.rmp@cr-mip.fr
Montpellier : CGT – 201, avenue de la Pompignane – 34000 MONTPELLIER - syndicat-CGT@cr-languedocroussillon.fr
Site internet CGT Conseil Régional : www.cgt-region-mip.com

- **<u>l'action sociale</u>** où, malgré l'assurance de la mise en œuvre d'un Comité des Œuvres Sociales, l'Administration continue à faire ses projections à budget constant. Or, l'alignement sur le mieux-disant signifie – hors PSC – un budget annuel pour les 6700 agents au bas mot de **8,5 millions d'euros soit une rallonge de 5 millions d'euros par rapport à l'enveloppe actuelle**. Nous ne demandons pas la charité mais la justice sociale notamment pour les catégories les plus modestes de la Collectivité (notamment les ARL de Midi-Pyrénées). Ces formes de revenus indirects participent au bien-être au travail des agents et à leur motivation.

- **<u>le régime indemnitaire</u>** où, dans le contexte contraint de mise en place du RIFSEEP, la prime au mérite et les pratiques clientélistes sont de retour. L'ajournement de la mise à jour de la fiche d'évaluation, pourtant convenue d'un commun accord comme transitoire lors du CT de juin 2016, est un nouvel accroc à notre contrat de confiance.

  La motivation des agents passe aussi par plus de transparence pour les évaluations, pour les nominations et pour les promotions toutes catégories de personnel confondues.

Par conséquent, Mesdames et Messieurs, les conseiller-e-s régionaux représentant l'Autorité territoriale, nous vous alertons à l'occasion de ce CTP sur le fait que **la CGT ne cautionnera aucune entreprise de régression sociale, que ce soit sur le temps de travail, l'action sociale ou encore le régime indemnitaire**

Nous attendons également de votre part, en votre qualité de représentant de l'Autorité Territoriale, une implication forte pour que soient appliqués par l'Administration, concrètement et sans faux-semblants, les engagements de la Présidente Carole DELGA. C'est LA condition pour un dialogue social constructif dans l'intérêt des agents et du service public, un dialogue social respectueux dans l'intérêt de la Collectivité.

Les élu-e-s CGT
au Comité technique Paritaire de la Région Occitanie

Les coordonnées du syndicat CGT au Conseil Régional Occitanie
Toulouse : CGT - Hôtel de Région – 22, boulevard maréchal Juin – 31406 TOULOUSE cedex 9
Bâtiment Sud – Bureau 123. 05 61 33 57 68 – 06 15 82 84 42 - cgt.rmp@cr-mip.fr
Montpellier : CGT – 201, avenue de la Pompignane – 34000 MONTPELLIER - syndicat-CGT@cr-languedocroussillon.fr
Site internet CGT Conseil Régional : www.cgt-region-mip.com